

## COMPTE RENDU

### Assemblée générale de l'association « Le coup de pouce Neuillysois » du 02 septembre 2016

**Présents :** Jean Pierre GALLAUD, (adjoint aux associations, membre du bureau et accompagnateur).  
Michelle BARON, Françoise DE CHACATON, Catherine MATHELIN, Isabelle THOMAS, (membres du bureau et accompagnatrices), Dominique LAPORTE, (accompagnatrice), Estelle MATHELIN, Arnaud VOYER, (étudiants, accompagnateurs), Julie GARNIER, Sylviane KHERROUBI, Florence LEPERON, (parents d'élèves), Lucas TISSIER GARNIER (élève).

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le **vendredi 02 septembre à 18 heures** dans la salle des Fauvettes à Neuilly le réal.

#### Renouvellement du bureau

Le bureau composé de 7 membres : Françoise DE CHACATON (présidente), Catherine MATHELIN (vice-présidente), Michelle BARON (trésorière), Pierre THOMAS (Trésorier adjoint), Jean Pierre GALLAUD (secrétaire), Isabelle THOMAS (secrétaire adjointe) et Sylviane LARGIER (commissaire aux comptes). Pierre THOMAS ne pouvant plus faire parti de l'association, le poste de trésorier adjoint doit être renouvelé. Florence LEPERON propose sa candidature et est élue à ce poste à la majorité.

#### Bilan financier

Mme BARON, trésorière de l'association, présente les comptes pour l'année 2015-2016. Les dépenses se sont élevées à 1239.13 € et les recettes à 1240€. Le bilan est donc positif de 0.87€. Les dépenses de fonctionnement sont représentées pour une faible part par les fournitures (125.16€), les assurances (105.97€), les frais de comptes (40.60€). Les charges les plus importantes restent les salaires (593.40€) et les cotisations sociales (374.00€) des étudiantes qui interviennent pour l'association. Les recettes sont essentiellement les cotisations des parents adhérents (70€) et la subvention de la CAF et la MSA (1170€).

La cotisation d'adhésion à l'association n'ayant pas été augmentée depuis longtemps, nous décidons de la faire passer à 5€ par an pour un enfant inscrit, à 4€ par an et par enfant, si deux enfants sont inscrits et à 3€ par an et par enfant dès 3 enfants inscrits.

#### Bilan de l'année scolaire 2015- 2016.

25 élèves ont fréquenté les séances du mardi soir, du mercredi après midi et du samedi matin. L'effectif est en augmentation cette année du fait de la mise en place d'une autre séance le mardi soir pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire. Mais les séances du mercredi et du samedi ont-elles aussi été plus fréquentées.

Pour le taux de présence : la moitié des enfants a assisté à 75% des séances, 1/5<sup>ème</sup> à 50% des séances et 1/3 à moins de 50% des séances.

10 accompagnateurs se sont dévoués pour aider les enfants, dont 3 étudiants.

Des rencontres avec les parents autour d'un verre de l'amitié ont été organisées, le samedi matin à la fin de chaque trimestre. Cela a permis des échanges intéressants pour mieux appréhender l'accompagnement et l'orientation des enfants. L'année a été clôturée par une chasse au trésor dans le jardin de la Sologne, autour du thème des plantes typiques de notre région.

#### Fonctionnement pour l'année scolaire 2016-2017

L'information sur les jours, heures et lieu des séances d'aides aux devoirs a été communiquée à tous les parents de l'école primaire dès la rentrée. Les parents des collégiens seront informés par un affichage dans les différents commerces et une distribution de flyers à l'arrivée des bus scolaires.

Nous reconduisons cette année les séances du mardi soir de 17h à 17h45 pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire. Les accompagnateurs prennent en charge le transfert des enfants inscrits, de l'accueil à la salle des fauvettes et le retour à l'accueil à la fin de la séance. Les parents désireux d'utiliser ce service devront prendre une adhésion au « Coup de pouce » et verser une cotisation annuelle à l'association.

Pour un meilleur suivi des attentes et des progrès de chaque enfant, nous avons mis en place cette année un  **carnet de suivi**. Il sera complété par les 4 parties : les accompagnateurs, les enseignants, les parents et l'enfant qui pourra suivre ses résultats et faire une auto évaluation de son comportement face à son travail. La communication sera ainsi meilleure et le suivi plus efficace.

Pour mieux connaître l'enfant, un **questionnaire** lui sera proposé en début d'année. Il le remplira avec l'aide d'un accompagnateur. Cela nous aidera à répondre au mieux à ses attentes et à ses difficultés personnelles.

**Il est important** que les enfants soient volontaires pour fréquenter l'accompagnement éducatif et qu'ils aient le désir de s'investir pour progresser, que les parents montrent un intérêt pour les efforts réalisés et les encouragent.

Un questionnaire de satisfaction sera proposé aux parents en fin d'année scolaire pour nous aider à améliorer ce service.

### **Règlement/ engagement**

Il sera demandé en début d'année aux parents, de **remplir un formulaire** d'adhésion et de verser la **cotisation** demandée. Un « **engagement** » devra être signé dans le carnet de suivi par les 4 parties : accompagnateurs, enfant, parent et enseignant. Nous demandons aux parents de nous **prévenir en cas d'absence** de leurs enfants au : **06 30 76 23 96** (le mercredi) ou au : **06 50 56 75 30** (le samedi), surtout s'ils se rendent seuls au coup de pouce. Merci de signer au dos du carnet de suivi qui leur sera remis dès la première séance, **l'autorisation**, afin de nous sachions si nous pouvons laisser partir vos enfants avant la fin de la séance, lorsque le travail est terminé.

Madame DE CHACATON, présidente de l'association et Monsieur GALLAUD, adjoint aux associations, remercient les personnes présentes et les accompagnateurs pour leur implication dans cette mission très importante d'aide et d'accompagnement, qui peut permettre aux enfants d'avoir une scolarité plus sereine.